

Multiplication des éoliennes dans les deux Charentes : le ras-le-bol des associations

Mardi 7 juillet 2020 à 17:47 -
Par Gérald Paris, France Bleu La Rochelle

Avec près de 700 éoliennes déjà installées en Nouvelle-Aquitaine, les représentants de 165 associations annoncent ce mardi qu'ils déposent un recours devant le tribunal administratif. Une action contre un document de la région Nouvelle-Aquitaine, qui selon eux, valide "l'invasion éolienne".



Éolienne en Charente-Maritime

671 éoliennes déjà installées dans la région, 1600 autres supplémentaires, en instruction ou en projet. Selon les associations anti-éoliennes, la Nouvelle-Aquitaine est "infestée" par ces géants de béton et d'acier. Le nord

de la Charente-Maritime, l'Aunis est particulièrement concernée, tout comme les Vals de Saintonge.

Les éoliennes défigurent nos campagnes

Selon Michel Broncard, le vice-président de la fédération environnement durable, qui habite Saint-Pierre-d'Amilly au Nord Est de Surgères, en Charente-Maritime, entre les éoliennes déjà installées, et celles à venir, cela représente au total 500 machines sur le département. *"Des éoliennes qui, en bout de pôle, mesurent jusqu'à 150 mètres de haut, voire 180 mètres, et même bientôt 200 mètres. Cela défigure nos campagnes."*

Un constat partagé depuis longtemps par Dominique Bussereau, le président du conseil départemental de Charente-Maritime qui soutient ces associations. *"Y'a des projets partout. Nos paysages sont souillés dans le département. Si ça continue, on ne verra plus vraiment de visites en Charente-Maritime, sauf si on est amoureux des éoliennes."*

Les associations parlent "d'invasion éolienne"

Ce mardi à Bordeaux, les représentants de 165 associations ont annoncé qu'ils avaient déposé un **recours devant le tribunal administratif**. Une action contre un document de la région Nouvelle-Aquitaine, qui selon eux, valide "l'invasion éolienne". Selon Jean-Loup Revérier, de l'association des marais de l'Estuaire, ce document, dans son objectif 51, ouvre la porte à la multiplication par 2,5 d'ici 2030 de la puissance éolienne terrestre dans la région.

Des recours de ce type vont vraisemblablement se multiplier un peu partout en France selon ces associations.
